



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 9.4.2025
COM(2025) 165 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

Plan d'action pour un continent de l'IA

Plan d'action pour un continent de l'IA

L'Union européenne est déterminée à devenir un acteur mondial de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle, soit un **continent chef de file pour l'IA**. En témoigne l'ensemble de mesures ambitieuses visant à atteindre cet objectif exposées dans la présente communication. L'IA commence tout juste à être adoptée dans les secteurs clés de notre économie, où elle contribue à relever certains des défis les plus pressants de notre époque. Alors que la totalité des incidences de ce changement révolutionnaire n'est pas encore connue, l'Europe doit se montrer ambitieuse, rapide et avoir une vision prospective pour façonner l'avenir de l'IA de manière à renforcer notre compétitivité, à préserver et à faire progresser nos valeurs démocratiques et à protéger notre diversité culturelle. Une IA digne de confiance et centrée sur l'humain est à la fois essentielle à la croissance économique et primordiale pour préserver les droits et principes fondamentaux qui sous-tendent nos sociétés. Agir rapidement sur le plan politique est devenu une priorité absolue.

La course mondiale au leadership dans le domaine de l'IA est loin d'être terminée. En effet, certaines avancées continuent de redéfinir les limites du possible. Avec une gamme qui va des modèles génératifs de pointe aux applications spécialisées, l'UE dispose d'un paysage de l'IA dynamisé par la recherche, les technologies émergentes et un écosystème florissant de start-up et d'entreprises en expansion.

Pour réaliser nos ambitions en matière d'IA, il nous faudra jouer un rôle moteur tant dans le développement que dans l'utilisation de l'IA. Cela suppose des **investissements soutenus dans les infrastructures** (et notamment dans la puissance de calcul et les réseaux), parallèlement à des progrès dans le développement de modèles et à une large adoption de l'IA dans l'ensemble de l'économie. Ce n'est qu'en travaillant ensemble aux niveaux européen, national et local que nous réussirons dans cette entreprise. Le secteur privé comme le secteur public ont un rôle à jouer. Les entreprises doivent accroître leurs investissements et adopter l'IA dans leur secteur d'activité, tandis que le secteur public doit renforcer ses capacités. Il convient de promouvoir la préférence européenne pour les secteurs et technologies critiques dans les marchés publics, comme cela est proposé dans la communication «Une boussole pour la compétitivité de l'UE»¹.

L'UE doit conserver **sa propre approche de l'IA** en tirant parti de ses atouts et de ce qu'elle fait le mieux, à savoir: premièrement, un vaste marché unique doté d'un ensemble uniforme de règles de sécurité dans l'ensemble de l'UE, en ce compris le règlement sur l'IA récemment adopté, qui vise à garantir que l'IA est digne de confiance et conforme aux valeurs de l'UE; deuxièmement, un secteur de la recherche et de la science de grande qualité, avec un important réservoir de scientifiques et de professionnels qualifiés, dont il convient de tirer le meilleur parti; troisièmement, un paysage florissant de start-up et d'entreprises en expansion, un savoir-faire et une expertise industriels de haut vol; et, dernier point, mais non des moindres, une solide base de puissance de calcul de classe mondiale, avec des espaces de données accessibles à tous.

¹ COM(2025) 30 final.

Ce modèle européen d'**innovation ouverte** produit des résultats. La puissance de calcul dans l'UE est accessible au public par l'intermédiaire du réseau européen de supercalculateurs de pointe déployés par l'entreprise commune pour le calcul à haute performance européen (**European High-Performance Computing Joint Undertaking**, ou EuroHPC²). Ce réseau offre aux innovateurs dans le domaine de l'IA et aux organismes de recherche un environnement ouvert leur permettant d'accéder à des ressources informatiques pour entraîner et ajuster des modèles, en les reliant à des espaces de données de haute qualité et en permettant une large participation au développement de modèles de pointe. Le développement de modèles d'IA dans l'UE bénéficie des progrès réalisés dans les approches open source. Ces dernières encouragent le partage des connaissances, permettent la collaboration, facilitent l'intégration dans des applications spécifiques et accroissent la transparence.

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que le paysage européen des start-up et des entreprises en expansion actives dans le domaine de l'IA soit en plein essor. Cela se traduit par l'augmentation des investissements et par le nombre croissant de «licornes» dans ce domaine au cours des dernières années. L'UE abrite plus de 6 800 start-up actives dans le domaine de l'IA³. Cette **communauté dynamique de start-up novatrices et d'innovateurs** repousse les frontières des modèles d'IA et les transpose à des applications sectorielles spécifiques. Toutefois, des efforts supplémentaires sont encore nécessaires. L'UE doit ainsi veiller à ce que ses start-up, son industrie, son secteur public et ses scientifiques en général disposent des moyens nécessaires pour exploiter les perspectives qu'offre l'IA. Il s'agit entre autres de garantir la sécurité des chaînes de valeur, leur résilience et celle du marché unique de l'UE, ce qui revêt une importance particulière pour la compétitivité de l'UE et l'innovation future compte tenu du contexte géopolitique actuel.

Pour que l'UE devienne un continent de l'IA, **les efforts doivent s'accélérer et s'intensifier dans cinq domaines clés**:

Premièrement, l'infrastructure informatique: les infrastructures publiques d'IA de l'UE doivent être renforcées afin que les innovateurs et les chercheurs puissent entraîner et ajuster des modèles d'IA d'avant-garde. Cela suppose notamment de renforcer le **réseau des fabriques d'IA**, créées pour offrir une plus grande capacité de calcul pour l'IA et les services connexes, et de mettre en place des **giga-fabriques économes en ressources**, en intégrant une puissance de calcul massive dans les centres de données. Ces giga-fabriques s'inspirent de l'ambition qui sous-tend le CERN. Elles ont pour vocation d'encourager la collaboration scientifique autour d'infrastructures puissantes et uniques, qui rassembleront des chercheurs, des entrepreneurs et des investisseurs pour s'attaquer à des projets ambitieux et tournés vers l'avenir («moonshots») dans des domaines tels que les soins de santé, la biotechnologie, l'industrie, la robotique et la découverte scientifique. Dans cet esprit, le Conseil européen de

² L'entreprise commune pour le calcul à haute performance européen (EuroHPC) a été lancée en 2018. Elle est cofinancée par l'UE, les États membres et des acteurs privés. Parmi les exemples notoires de supercalculateurs EuroHPC figurent LUMI (classé n° 8 dans le monde), Leonardo (n° 9) et MareNostrum 5 (n° 11), qui renforcent collectivement les capacités de calcul de l'Europe. Le contrat de marché pour le premier supercalculateur exaflopique EuroHPC JUPITER a été signé.

³ <https://www.appliedaiinstitute.de/en/hub/2024-generative-ai-study>.

la recherche sur l'IA (Resource for AI Science in Europe, ou RAISE) pourrait mutualiser des ressources pour les scientifiques spécialisés dans l'IA et les scientifiques de domaine appliquant l'IA dans l'ensemble de l'UE. Parallèlement, il convient de faciliter et d'intensifier les investissements du secteur privé dans les capacités en nuage et les centres de données durables.

Deuxièmement, nous devons prendre des mesures supplémentaires pour garantir un meilleur accès à des **données de grande qualité** pour les innovateurs dans le domaine de l'IA. En ce sens, l'UE œuvrera à l'élaboration d'une stratégie pour une union européenne des données et étudiera, entre autres mesures, le développement de laboratoires de données qui feront partie intégrante des fabriques d'IA, afin de permettre la fourniture, la mise en commun et le partage sécurisé de données de grande qualité.

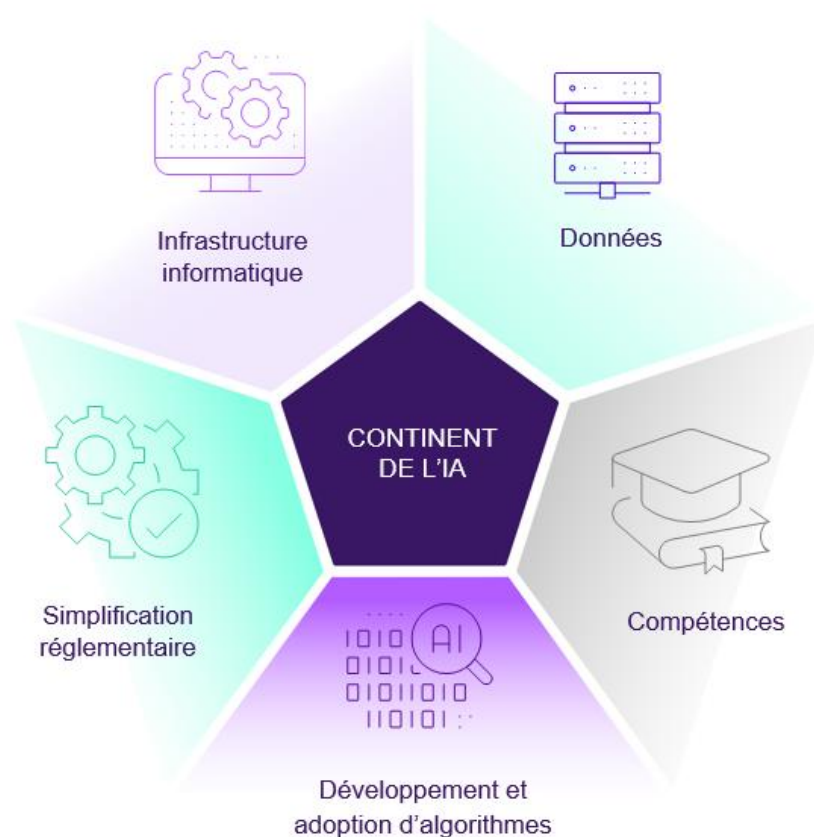
Troisièmement, nous devons stimuler **la poursuite du développement d'algorithmes d'IA et tirer parti de leur adoption dans les secteurs stratégiques de l'UE**. La future stratégie pour l'application de l'IA mettra en place des actions concrètes pour stimuler les nouvelles utilisations industrielles et scientifiques de l'IA et améliorer les services publics. Les pôles européens d'innovation numérique recentreront leurs activités afin de favoriser l'adoption de l'IA par les PME, les sociétés à moyenne capitalisation et les administrations publiques, et de nouvelles avancées technologiques dans les secteurs stratégiques seront soutenues par des programmes de financement européens au cours des trois prochaines années.

Quatrièmement, la **solide base de talents de l'UE dans le domaine de l'IA** est un atout majeur. Nous devons renforcer les compétences en matière d'IA, et notamment l'éducation de base à l'IA et la diversité des talents, dans l'ensemble de l'UE en comblant les lacunes existantes, en continuant à développer l'excellence dans l'enseignement, la formation et la recherche en matière d'IA, en attirant davantage de femmes vers l'IA, en sensibilisant l'ensemble de la société et de l'administration publique à l'IA, ainsi qu'en attirant et en retenant des talents de pays tiers dans ce domaine. En tant que chef de file mondial de la recherche fondamentale, l'UE est une destination attrayante et doit rester ouverte aux talents mondiaux.

Cinquièmement, le grand marché unique de l'UE est un atout important, car il est régi par un ensemble de règles claires, dont le règlement sur l'IA, qui empêche la fragmentation du marché et renforce la confiance et la sécurité dans l'utilisation des technologies de l'IA. Néanmoins, il est nécessaire de faciliter le respect du règlement sur l'IA, en particulier par les petits innovateurs.

Il s'agit là des piliers nécessaires pour que l'Europe devienne le continent de l'IA. La présidente de la Commission a exposé cette vision lors du sommet d'action sur l'IA⁴ qui s'est tenu à Paris en février 2025, lorsqu'elle a annoncé le lancement d'**InvestAI**, une initiative visant à mobiliser 200 milliards d'EUR pour des investissements dans l'IA, conformément aux priorités politiques de la boussole pour la compétitivité.

⁴ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/speech_25_471.



1. Mettre en place des infrastructures de données et de calcul à grande échelle dans toute l'Europe pour l'écosystème de l'IA

Les infrastructures, et surtout la puissance de calcul, sont essentielles au développement de modèles d'IA **tout au long du cycle de vie de l'IA**: depuis *l'entraînement*, étape lors de laquelle le modèle fait son apprentissage à partir de grandes quantités de données et qui nécessite pour cela des ressources de calcul massives, qui s'appuient souvent sur des processeurs d'IA avancés à haute performance; en passant par *l'ajustement*, lorsque le modèle est optimisé pour des applications spécifiques; et *le test*, lorsque, une fois le modèle entraîné et validé, il est testé en vue d'évaluer ses performances; jusqu'à *l'inférence et au déploiement* lorsque les résultats du modèle sont intégrés dans des applications réelles. La disponibilité de ressources de calcul puissantes est un élément important pour attirer des talents universitaires, techniques et industriels et est essentielle pour renforcer l'écosystème de l'IA. Il est donc essentiel que l'UE et les États membres collaborent pour garantir une puissance de calcul suffisante sur l'ensemble du continent de l'IA, notamment en coopération avec les pays candidats et candidats potentiels à l'adhésion à l'UE.

1.1 Déployer et étendre des fabriques d'IA

L'UE a tout récemment renforcé le réseau EuroHPC de supercalculateurs par l'intermédiaire de l'**initiative sur les fabriques d'IA**, comme annoncé dans le **train de mesures de 2024 sur l'innovation dans l'IA**⁵. Les fabriques d'IA sont des écosystèmes dynamiques qui favorisent l'innovation, la collaboration et le développement dans le domaine de l'IA. Elles intègrent des supercalculateurs optimisés pour l'IA, des ressources de données importantes, des installations de programmation et d'entraînement et du capital humain pour créer des modèles et des applications d'IA de pointe. En reliant entre eux des centres de supercalcul, des universités, des start-up, des entreprises, le secteur public et des acteurs financiers, les fabriques d'IA renforceront la collaboration dans le domaine de l'IA dans toute l'Europe. Elles favoriseront les avancées dans les applications de l'IA dans de nombreux domaines. En outre, les fabriques d'IA amélioreront l'accès à des données de grande qualité en établissant des liens avec de grands référentiels nationaux de données, les espaces de données de l'UE et des laboratoires de données spécialisés (voir section 2).

L'initiative sur les fabriques d'IA a rencontré un **vif succès, ce qui témoigne de l'engagement et du soutien forts des États membres** en faveur de ces technologies. Après le premier appel lancé pour les fabriques d'IA, dont la date butoir avait été fixée au 1^{er} novembre 2024, sept consortiums, couvrant 15 États membres⁶ et deux États participant à EuroHPC⁷, ont été retenus pour accueillir les premières fabriques d'IA. Dans la foulée, six nouvelles fabriques d'IA ont été sélectionnées en mars 2025⁸. Avec ce total de 13 fabriques d'IA, dans 17 États membres et deux États participant à EuroHPC, les investissements globaux consentis dans les infrastructures de supercalcul et les fabriques d'IA dans l'UE atteindront 10 milliards d'EUR au cours de la période 2021-2027. Dans ce contexte, **neuf nouveaux supercalculateurs optimisés pour l'IA seront achetés et déployés dans l'ensemble de l'UE en 2025/2026, et un supercalculateur existant sera amélioré avec des capacités d'IA**⁹. Cela fera plus que tripler la capacité actuelle de calcul de l'IA d'EuroHPC.

Les fabriques d'IA ont des atouts spécifiques et leurs activités sont axées sur des domaines spécialisés. Elles jouent ainsi un rôle central dans la promotion des applications d'IA dans tous les secteurs stratégiques, comme suit:

⁵ [Train de mesures sur l'innovation dans le domaine de l'IA.](#)

⁶ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_24_6302.

⁷ États non membres de l'UE participant à l'entreprise commune EuroHPC, à savoir l'Islande, Israël, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Norvège, la Serbie, la Turquie, le Royaume-Uni et bientôt la Suisse: [Découvrez l'entreprise commune EuroHPC \(en anglais\).](#)

⁸ [https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/news/second-wave-ai-factories-set-drive-eu-wide-innovation#:~:text=This%20follows%20the%20first%20selection,of%20around%20%E2%82%AC485%20million \(en anglais\).](https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/news/second-wave-ai-factories-set-drive-eu-wide-innovation#:~:text=This%20follows%20the%20first%20selection,of%20around%20%E2%82%AC485%20million (en anglais).)

⁹ Pour de plus amples précisions, voir l'annexe I.

Secteurs clés	AT	BG	DE	EL	ES	FI	FR	IT	LU	PL	SE	SI
Santé et sciences du vivant	●	○	●	●	●	●	●	●	○	●	●	●
Technologie et numérique	○	●	○	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Environnement et durabilité	○	●	●	●	●	○	●	●	●	●	●	●
Éducation et culture	●	●	●	●	●	○	●	●	○	○	●	●
Industrie manufacturière et ingénierie	●	●	●	○	○	●	●	○	○	○	●	●
Finances et affaires	●	○	●	○	●	○	●	●	●	○	●	○
Agriculture et alimentation	●	○	○	○	●	○	●	●	○	○	●	●
Cybersécurité et double usage	○	○	○	○	○	○	●	●	●	○	○	○
Espace et aérospatial	○	●	○	○	○	○	●	○	●	●	○	○
Secteur public	●	○	●	○	●	○	○	○	○	●	○	○

L'annexe I contient une présentation synthétique des 13 fabriques d'IA EuroHPC sélectionnées.

L'intérêt et la confiance des États membres continuent de croître, et de nouveaux pays font part de leur volonté de participer au troisième appel en cours, qui s'achèvera au deuxième trimestre 2025. Cela montre bien le succès de l'initiative et son importance stratégique pour l'avenir de l'Europe en matière d'IA.

En outre, les États participants peuvent mettre en place des **antennes des fabriques d'IA** afin de fournir des services de soutien à leur écosystème national d'IA/CHP sans qu'il soit nécessaire de disposer d'une infrastructure de supercalculateurs dédiée. Les antennes des fabriques d'IA fourniront un accès à distance aux ressources de supercalcul optimisées pour l'IA de la fabrique d'IA associée, qui se situera dans un autre État membre.

D'ici à la fin de 2025, toutes les fabriques d'IA et antennes des fabriques d'IA sélectionnées seront pleinement opérationnelles, mises en réseau et connectées à d'autres initiatives majeures de soutien à l'IA, telles que les installations de test et d'expérimentation en matière d'IA¹⁰, qui offrent des ressources spécifiques pour tester des solutions d'IA, ou encore le réseau de pôles européens d'innovation numérique.

L'entreprise commune EuroHPC fera office de point de contact unique pour les utilisateurs de toute l'UE et leur fournira un accès à du temps machine et à des services de soutien proposés par l'une des fabriques d'IA d'EuroHPC. Les fabriques d'IA sont ouvertes aux utilisateurs européens¹¹ de divers secteurs, dont l'industrie, la recherche, le monde universitaire et les pouvoirs publics. **De nouveaux modes d'accès sur mesure donneront la priorité aux innovateurs dans le domaine de l'IA (start-up, entreprises en expansion, PME) et à une sélection de projets de recherche financés par l'UE,** garantissant ainsi un accès rapide et simplifié aux ressources de calcul avec un minimum de formalités administratives. Le comité directeur de l'**entreprise commune EuroHPC** prévoit d'adopter cette politique d'accès au moment de la publication de la présente communication.

¹⁰ <https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/policies/testing-and-experimentation-facilities>.

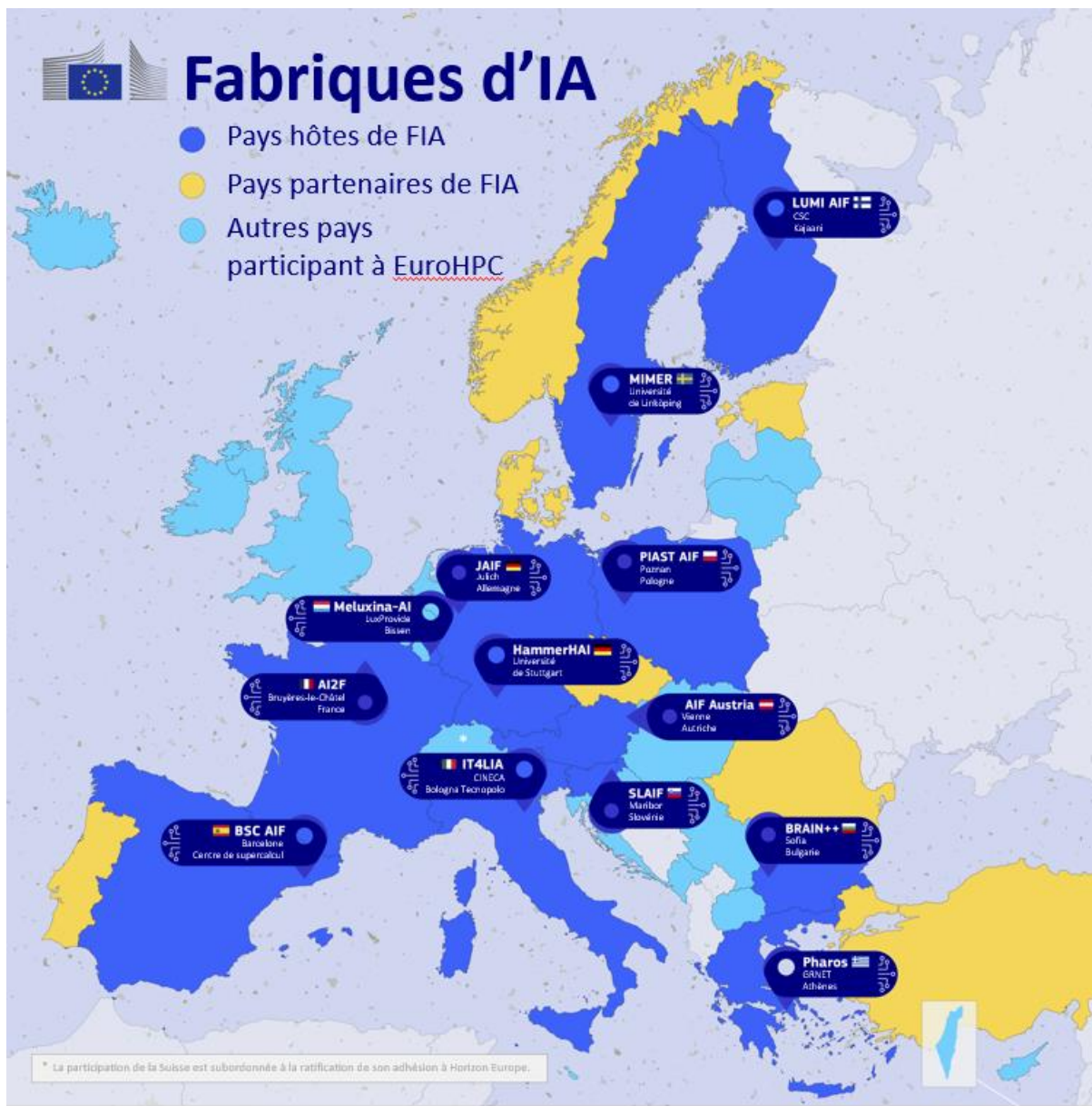
¹¹ Établis ou situés dans un État membre de l'UE, dans un État participant ou dans un pays tiers associé au programme pour une Europe numérique ou à Horizon Europe.

Conformément à nos **stratégies pour une union de la préparation et de sécurité intérieure de l'UE**, des dispositions ont été prévues en ce qui concerne l'attribution directe de temps d'accès aux projets stratégiques de l'Union¹², ainsi que les situations d'urgence et de gestion de crise.

Principales actions de la Commission/d'EuroHPC:

- Mettre en place et déployer les fabriques d'IA sélectionnées et leurs services (T2 2025).
- Mettre en place un point de contact unique pour l'ensemble des utilisateurs du territoire européen pour l'accès aux fabriques d'IA et à leurs services (T2 2025).
- Lancer l'acquisition des premiers supercalculateurs de fabriques optimisés pour l'IA (T2/T3 2025).
- Lancer l'appel à propositions pour la création d'antennes des fabriques d'IA (T2 2025).
- Lancer un appel pour la mise en réseau de toutes les activités des fabriques d'IA et des antennes des fabriques d'IA (T2 2025).

¹² Destination Terre, initiative phare sur le cerveau humain, centres d'excellence en matière de calcul à haute performance ou initiative «1+ million de génomes».



1.2 Investir dans des giga-fabriques d'IA

Si les récentes avancées en matière de techniques d'entraînement et d'optimisation architecturale ont rendu les modèles d'IA plus efficaces, la recherche de modèles d'IA d'avant-garde nécessite encore d'énormes capacités de calcul et de données.

Au cours des deux dernières années, **les modèles d'IA sont devenus de plus en plus complexes, passant du traitement de texte au raisonnement, à des capacités multimodales et à des comportements agentiques**. Cette tendance se poursuivra, avec la prochaine génération de modèles d'IA d'avant-garde, qui devrait permettre de faire un bond en matière de capacités, vers une intelligence artificielle générale (IAG) à même de résoudre des tâches très complexes et variées, qui rivaliseront avec les capacités humaines.

À l'heure actuelle, les supercalculateurs des fabriques d'IA les plus performants, équipés de jusqu'à 25 000 processeurs d'IA avancés, jouent un rôle essentiel dans le développement et l'entraînement de la génération actuelle de modèles d'IA. La gestion de la prochaine vague de modèles d'IA avancés nécessite une puissance de calcul et des volumes de données nettement plus importants. Comme annoncé dans la boussole pour la compétitivité, l'UE **investira dans des giga-fabriques d'IA**.

Les giga-fabriques d'IA seront des **installations à grande échelle qui développeront et entraîneront des modèles d'IA complexes à une échelle sans précédent**, avec des centaines de billions de paramètres. Elles intégreront une puissance de calcul massive, **de plus de 100 000 processeurs d'IA avancés**, tout en tenant compte de la capacité électrique, ainsi que de l'énergie, de l'utilisation rationnelle de l'eau et de la circularité. Ces installations sont essentielles pour que l'Europe soit compétitive à l'échelle mondiale et conserve son autonomie stratégique dans les progrès scientifiques et les secteurs industriels critiques. Elles seront fédérées par le réseau EuroHPC de fabriques d'IA, ce qui garantira une intégration et un partage des connaissances harmonieux dans l'ensemble de l'écosystème européen de l'IA. Cela devrait également stimuler la conception, et, à terme, la fabrication, de processeurs d'IA en Europe. La crise de la COVID-19 et les dernières évolutions géopolitiques¹³ ont montré combien il est important que l'Europe puisse compter sur des chaînes de valeur sûres et résilientes et sur un marché unique solide. L'UE est déterminée à éviter la fragmentation de son marché unique et à renforcer ses capacités afin de réduire sa dépendance à l'égard des technologies critiques et de renforcer sa souveraineté dans les semi-conducteurs de pointe¹⁴. Si des activités dans ce domaine ont déjà commencé dans le cadre des entreprises communes Semi-conducteurs et EuroHPC, il devrait s'agir d'une priorité essentielle pour le réexamen du règlement sur les semi-conducteurs, qui visera à garantir notre autonomie stratégique dans la conception et la production de semi-conducteurs d'IA. La Commission accélérera les travaux préparatoires en vue de la révision du règlement sur les semi-conducteurs en 2026. Un niveau élevé d'efficacité et de sécurité énergétiques devrait faire partie des principales exigences applicables aux puces d'IA européennes.

On estime que la mise en place **d'une seule giga-fabrique d'IA nécessiterait des investissements considérables**, englobant à la fois les dépenses en capital et les dépenses opérationnelles. Compte tenu de l'ampleur des investissements nécessaires, ces giga-fabriques d'IA seront mises en œuvre au moyen de **partenariats public-privé** et de mécanismes de financement innovants. À cet égard, la présidente de la Commission, Madame von der Leyen, a annoncé, lors du sommet pour l'action sur l'IA de Paris¹⁵, le lancement de la facilité **InvestAI**

¹³ Déclaration commune de la vice-présidente exécutive Henna Virkkunen et du commissaire Maroš Šefčovič https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/statement_25_255.

¹⁴ EuroHPC a lancé l'initiative DARE, dotée d'un budget de 240 millions d'EUR, afin de développer un écosystème CHP complet fondé sur des processeurs RISC-V ouverts (à usage général et accélérateurs, y compris des puces spécifiques à l'IA) et de les intégrer dans des supercalculateurs exaflopiques et post-exaflopiques européens. Cette initiative renforcera la souveraineté technologique stratégique de l'UE, en produisant une technologie CHP compétitive pour alimenter les futurs supercalculateurs européens, ayant une incidence critique dans d'autres domaines tels que l'IA, les centres d'informatique en nuage et de données ou l'automobile.

¹⁵ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/speech_25_471.

en vue de mobiliser 20 milliards d'EUR d'investissements en faveur des infrastructures d'IA, ciblant notamment jusqu'à cinq giga-fabriques d'IA dans l'ensemble de l'Union. Cette facilité, qui sera mise en place en collaboration avec le groupe Banque européenne d'investissement, vise à faciliter et à attirer les investissements privés, en combinaison avec des subventions et des garanties fournies par le budget de l'Union et les États membres. La Commission a également exhorté les États membres et les régions à renforcer leur soutien aux capacités numériques telles que l'IA, l'informatique en nuage et les giga-fabriques, dans le cadre de son examen à mi-parcours de la politique de cohésion¹⁶.

Par exemple, dans le cadre d'un tel partenariat public-privé, **l'UE et les États membres apporteraient des subventions directes**, conformément aux règles applicables en matière d'aides d'État, tandis que des promoteurs privés seraient responsables du financement du montant restant, avec la possibilité de réduire les risques des investissements par l'intermédiaire de la facilité InvestAI. Ces giga-fabriques d'IA peuvent également attirer la participation de grands investisseurs financiers internationaux.

La mise en place des toutes premières giga-fabriques d'IA sur le sol européen nécessitera des efforts considérables en matière d'investissements et de coordination des politiques, la valeur ajoutée pour la compétitivité de l'UE étant manifeste. Par conséquent, les giga-fabriques d'IA constitueront l'un des cas pilotes de **l'outil de coordination de la compétitivité** annoncé dans la boussole pour la compétitivité.

Conformément à cette vision:

- un **appel à manifestation d'intérêt pour les consortiums intéressés par la création de giga-fabriques d'IA est lancé parallèlement à l'adoption du présent plan d'action**. L'objectif est de nouer un dialogue avec les différents promoteurs. Le dialogue portera notamment sur le partenariat, le budget proposé, la situation géographique, les performances de calcul, les spécifications techniques et les considérations de durabilité, ainsi que sur l'analyse de faisabilité de la giga-fabrique d'IA concernée;
- à la suite des discussions menées dans le cadre des appels à manifestation d'intérêt préliminaires avec les parties intéressées, y compris les États membres, l'industrie et les institutions financières, **l'appel officiel en faveur de la création de giga-fabriques d'IA sera publié par l'entreprise commune EuroHPC au quatrième trimestre de 2025**.

Pour continuer à faire progresser les modèles d'IA d'avant-garde, y compris vers l'intelligence artificielle générale, il sera également nécessaire d'aider les entreprises **dans leur processus d'expansion**. Afin d'attirer des investissements substantiels en capital pour le **développement de nouveaux modèles d'IA**, les fonds d'investissement pourraient intervenir, par exemple ceux soutenus par le Fonds du Conseil européen de l'innovation, le projet de fonds TechEU Scale-up¹⁷, l'initiative Champions technologiques européens du groupe BEI ou la garantie InvestEU. En outre, les marchés publics de l'UE, qui représentent plus de 15 %¹⁸ de

¹⁶ [Communication relative à une politique de cohésion modernisée: examen à mi-parcours \[réf. au document\(COM\(2025\) 163 du 1.4.2025\] \(en anglais\).](#)

¹⁷ Tiré de la communication intitulée «Une boussole pour la compétitivité»: «contribuer à combler le déficit de financement afin de soutenir l'innovation de rupture, de renforcer les capacités industrielles européennes et de développer les entreprises».

¹⁸ [Accès aux marchés publics | Tableau de bord du marché unique et de la compétitivité \(en anglais\).](#)

notre PIB, pourraient créer un débouché considérable pour des produits et services innovants. Dans ce contexte, la Commission a annoncé, dans la communication intitulée «Une boussole pour la compétitivité», la promotion de la **préférence européenne dans les marchés publics pour les secteurs et technologies critiques** dans le cadre de la prochaine révision des règles de l'UE.

Des solutions spécifiques visant à faciliter l'accès des start-up et des entreprises en expansion innovantes au financement, aux marchés publics, aux marchés, aux services et aux talents seront explorées dans le cadre de la **stratégie de l'UE en faveur des start-up et des entreprises en expansion** annoncée par la Commission européenne dans la boussole pour la compétitivité.

Principales actions de la Commission/d'EuroHPC:

- Lancer un appel à manifestation d'intérêt pour l'investissement dans les giga-fabriques d'IA (9 avril 2025).
- Définir la facilité InvestAI avec le groupe BEI (T3/T4 2025).
- Lancer l'appel officiel sur les giga-fabriques d'IA dans le cadre de l'entreprise commune EuroHPC (T4 2025).
- S'attaquer au déficit de financement des start-up et des entreprises en expansion et faciliter leur accès aux marchés, aux marchés publics, aux services et aux talents dans le cadre de la stratégie de l'UE en faveur des start-up et des entreprises en expansion (T2 2025).

1.3 Établir le cadre de soutien pour renforcer les capacités de l'UE en matière d'informatique en nuage et de centres de données

L'UE a également besoin d'instruments supplémentaires pour permettre au secteur privé de combler d'autres lacunes en matière de capacités tout au long du continuum informatique, celles-ci ayant une incidence sur toutes les phases du cycle de vie d'un modèle d'IA, depuis le développement et l'ajustement jusqu'au déploiement et à l'utilisation en temps réel. Ces lacunes sont notamment les suivantes: **la capacité générale de l'informatique en nuage**, qui est généralement fournie par de grands centres de données; et **la capacité en périphérie**, qui fournit des services similaires mais avec un temps de réponse nettement inférieur (latence), par exemple dans les environnements de télécommunications («Telco Edge»)¹⁹. En matière d'IA, l'informatique en nuage et l'informatique en périphérie sont des facilitateurs essentiels des petites opérations d'ajustement, en particulier celles qui adaptent les modèles d'IA préentraînés à des tâches spécifiques utilisant des ensembles de données plus

¹⁹ Le terme «Telco Edge» désigne les environnements informatiques en périphérie que les opérateurs de télécommunications proposent comme service à des tiers. Il s'agit des offres d'informatique en périphérie les plus importantes actuellement. Pour de plus amples informations, voir: <https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/library/white-paper-how-master-europes-digital-infrastructure-needs>.

restreints, et de l'inférence, l'exécution de modèles d'IA entraînés pour générer des sorties à partir de nouvelles données.

Actuellement, l'UE accuse un retard par rapport aux États-Unis et à la Chine en ce qui concerne les capacités disponibles des centres de données. Ces dernières dépendent considérablement d'infrastructures installées et contrôlées par d'autres régions du monde, auxquelles les utilisateurs de l'UE accèdent par l'intermédiaire du nuage. Si l'accès à des services en nuage innovants et abordables est essentiel pour la compétitivité de l'UE, **une dépendance excessive à l'égard d'infrastructures de pays tiers peut entraîner des risques pour la sécurité économique et constitue une préoccupation** pour l'industrie européenne, certains secteurs économiques clés et les administrations publiques. Afin de répondre de manière adéquate aux besoins des entreprises et des administrations publiques en matière d'IA et de calcul en général dans l'ensemble de l'UE, et de garantir la compétitivité et la souveraineté, **il est essentiel que l'UE renforce ses capacités actuelles en matière de nuage et de centres de données** en respectant un équilibre géographique.

Le **règlement sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA** créera les conditions adéquates pour que l'UE encourage des investissements massifs dans les capacités en matière d'informatique en nuage et en périphérie. Aujourd'hui, le délai moyen d'obtention d'un permis et des autorisations environnementales correspondantes pour la construction d'un centre de données en Europe est souvent supérieur à 48 mois. Le secteur des centres de données peine à trouver des sites appropriés et à avoir accès à l'énergie suffisante pour alimenter ses installations. Le règlement sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA s'attaquera à ces obstacles, **en vue d'au moins tripler la capacité de l'UE en matière de centres de données au cours des cinq à sept prochaines années et de la porter à un niveau qui réponde aux besoins des entreprises et des administrations publiques de l'UE d'ici à 2035**. À cette fin, la Commission envisage que les projets de centres de données qui satisfont aux exigences liées à l'utilisation efficace des ressources, notamment l'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau et la circularité, ainsi qu'à celles qui concernent l'innovation, bénéficient de procédures d'octroi de permis simplifiées, les garanties en matière d'environnements et de protection de la santé humaine étant maintenues, ainsi que d'autres mesures de soutien public, conformément aux règles applicables en matière d'aides d'État.

L'ajout de nouveaux centres de données au réseau représente des défis importants, notamment en ce qui concerne les incidences potentielles sur la consommation, les autres consommateurs d'énergie, les réseaux et la décarbonation. La **feuille de route stratégique pour la numérisation et l'IA dans le secteur de l'énergie** proposera des mesures visant à faciliter l'intégration durable des centres de données dans le système énergétique et à régler d'autres questions liées à l'énergie résultant du déploiement à grande échelle de centres de données dans l'UE, telles que l'optimisation du réseau électrique, l'efficacité énergétique dans les bâtiments et l'industrie et la flexibilité de la demande. Dans le même ordre d'idées, la future **stratégie de résilience pour l'eau** visera à réduire l'empreinte hydrique de ces installations et à accroître leur circularité grâce à la réutilisation de l'eau, à une utilisation efficace et au refroidissement à sec.

Pour les cas d'utilisation hautement critiques, notamment les applications d'IA, la souveraineté et l'autonomie opérationnelle nécessitent une capacité d'informatique en nuage hautement sécurisée dans l'UE. Le règlement sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA garantira que les secteurs public et privé de l'UE puissent s'appuyer sur ces capacités pour les cas d'utilisation en question, ce qui créera les conditions nécessaires à l'adoption de l'IA par le secteur public dans un environnement de confiance. De manière plus générale, en tirant parti des dispositions existantes du règlement sur les données relatives au changement de fournisseur de services d'informatique en nuage, le règlement sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA étudiera la mise en place d'un **marché commun de l'UE pour les capacités et les services en nuage**, afin de permettre l'arrivée sur le marché d'un ensemble plus diversifié de fournisseurs de services en nuage.

La Commission invite les parties prenantes à faire part de leurs points de vue concernant **le règlement sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA** dans le cadre d'une consultation publique qui accompagne le présent plan d'action.

Les actions de la Commission dans ce domaine viendront compléter les efforts déployés par les États membres, qui conçoivent actuellement deux nouveaux projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) dans ce domaine. Une initiative vise à faire progresser la recherche au-delà de l'état de la technique et à procéder au premier déploiement industriel de solutions dans un continuum de services d'IA fédérés et distribués, tandis qu'une autre initiative est axée sur le déploiement d'infrastructures et de services informatiques à grande échelle.

Actions clés de la Commission:

- Adopter une proposition de règlement sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA (T4 2025/T1 2026), précédée du lancement d'une consultation publique (9 avril 2025).
- Adopter une feuille de route stratégique pour la transition numérique et l'IA dans le secteur de l'énergie (2026).
- Soutenir les États membres dans leurs travaux de conception d'éventuels futurs PIIEC dans le domaine de l'IA et des infrastructures de traitement des données.

2. Données pour l'IA

L'accès à des données fiables et bien organisées est essentiel pour que l'UE puisse libérer tout le potentiel de l'IA. La Commission abordera cette question au cours du second semestre de 2025 au moyen d'une nouvelle **stratégie pour une union des données** visant à mettre à disposition davantage de données à l'appui du développement et de l'innovation dans le domaine de l'IA.

La **stratégie pour une union des données** mettra l'accent sur le renforcement de l'écosystème de données de l'UE en améliorant l'interopérabilité et la disponibilité des données dans tous les secteurs, afin de remédier à la pénurie de données solides et de qualité pour l'entraînement

et la validation des modèles d'IA. Elle visera à mieux aligner les politiques en matière de données sur les besoins des entreprises, du secteur public et de la société, tout en favorisant un environnement fiable pour le partage des données. À cette fin, les garanties nécessaires seront mises en place pour veiller à la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données partagées, ce qui favorisera une culture de confiance et de coopération. Une attention particulière sera accordée à la rationalisation de la législation existante en matière de données afin de réduire la complexité et la charge administrative et de veiller à ce que les structures de gouvernance des données soient efficaces et efficaces, sur la base d'un processus inclusif qui tienne compte de la législation applicable en matière de droits d'auteur.

Dans ce contexte, les **laboratoires de données**, qui seront créés dans le cadre de l'initiative sur les fabriques d'IA, constitueront un outil important. Ces laboratoires de données rassembleront et fédéreront des données provenant de différentes fabriques d'IA couvrant les mêmes secteurs. En outre, ils seront connectés aux espaces européens communs de données correspondants et mettront ces données à la disposition des développeurs d'IA dans des conditions appropriées. Les laboratoires de données garantiront donc que les développeurs d'IA auront accès à des volumes conséquents de données de grande qualité dans les secteurs de la santé, de l'énergie ou d'autres secteurs (toujours dans le respect des règles qui s'appliquent à chaque espace de données).

Outre l'accès aux **espaces européens communs de données**, les laboratoires de données pourraient également offrir divers autres services. Il pourrait s'agir notamment de nettoyer et d'enrichir les ensembles de données, de fournir des outils techniques (par exemple, des formats normalisés, des données synthétiques, des éléments techniques communs) et de favoriser l'interopérabilité entre les secteurs et par-delà les frontières. Les laboratoires de données pourraient également proposer des services de mise en commun de données qui aideraient les entreprises à partager des données tout en respectant les règles en matière de pratiques anticoncurrentielles, en s'appuyant sur le **cadre du règlement sur la gouvernance des données** pour les intermédiaires de données fiables. En résumé, ils transformeraient des sources de données fragmentées en une ressource fiable et accessible pour le développement de l'IA.

La Commission soutient ces efforts en développant *Simpl*, **un logiciel en nuage partagé destiné à faciliter la gestion et la connexion des espaces de données**²⁰. Ce logiciel joue le rôle d'une couche commune et aide les participants d'un espace de données à collaborer plus harmonieusement. Il propose des outils prêts à l'emploi, tels que des moyens sécurisés d'échanger des données, de gérer les accès et de vérifier les identités, et réduit ainsi la complexité technique et les coûts. Cela permettra par la suite à d'autres organisations de rejoindre l'initiative et d'étendre les espaces de données dans l'ensemble de l'UE.

Le domaine des données linguistiques illustre bien la manière dont la mise en commun de données provenant de différents États membres peut produire des résultats tangibles. Les données linguistiques constituent la base des grands modèles de langage. Leur disponibilité est essentielle pour éliminer les barrières linguistiques au sein du marché unique, ce qui pourrait

²⁰ <https://simpl-programme.ec.europa.eu/>.

stimuler les échanges intra-UE à hauteur de 360 milliards d'EUR²¹. L'**Alliance pour les technologies langagières (ALT-EDIC)** est une initiative à grande échelle visant à mettre en commun les données linguistiques de l'UE, lancée en mars 2025. Elle réunira 17 États membres dans le but de constituer un répertoire complet de ressources linguistiques de haute qualité, afin de combler les lacunes en matière de données multilingues et de préserver la diversité linguistique et culturelle de l'Europe, tout en favorisant l'excellence technologique et le leadership.

On peut également citer l'exemple du secteur de la santé, dans lequel le règlement relatif à l'espace européen des données de santé définit un cadre commun pour rendre les données de santé provenant de différents États membres disponibles en toute sécurité à des fins d'utilisation secondaire sur l'ensemble du territoire de l'UE. Garantir l'accès à des ensembles de données de grande qualité qui reflètent la diversité de la population européenne contribuera à réduire les biais et à renforcer l'équité et l'efficacité dans le développement d'applications d'IA pour les soins de santé.

En outre, le nuage européen pour la science ouverte, soit l'espace européen des données pour la recherche et l'innovation, assemble de grands volumes de données de recherche de grande qualité provenant d'instituts de recherche afin de les mettre à disposition pour des applications innovantes. L'UE elle-même, par l'intermédiaire de Copernicus, fournit des données géospatiales en libre accès pour le développement des technologies de l'IA.

Outre la mise à disposition d'un plus grand nombre de données, la **stratégie pour une union des données** étudiera également les moyens de réduire les lourdeurs administratives superflues. Elle vise à simplifier la manière dont les entreprises peuvent se conformer aux règles de l'UE en matière de données, afin qu'elles puissent partager et utiliser plus facilement des données pour l'IA. La stratégie examinera également comment l'UE peut attirer des données plus précieuses, tout en veillant à ce que les données sensibles de l'UE soient protégées lorsqu'elles sont partagées au niveau international.

Pour élaborer cette stratégie, la Commission lancera une consultation publique afin de recueillir les contributions des entreprises, du secteur public, des chercheurs et d'autres parties prenantes. Cela contribuera à recenser les besoins spécifiques en matière de données, à affiner les actions proposées et à faire en sorte que la stratégie soutienne un écosystème d'IA solide, compétitif et innovant dans l'UE.

Actions clés de la Commission:

- Lancer une consultation publique sur la stratégie pour une union des données afin de mieux comprendre les besoins de l'industrie en matière de données (T2 2025) avant de présenter la stratégie pour une union des données (communication, T3 2025).
- Mettre en place des laboratoires de données associés aux fabriques d'IA (T3-T4 2025).

²¹ [Étude sur les solutions technologiques linguistiques \(CNECT/LUX/2022/OP/0030\) \(en anglais\).](#)

- Continuer à soutenir le déploiement d'espaces européens communs des données (y compris l'utilisation de logiciels communs et l'utilisation d'éléments techniques communs afin de garantir l'interopérabilité) et à favoriser leurs liens avec les fabriques d'IA (programme pour une Europe numérique 2025-2027).

3. Favoriser l'innovation et accélérer l'adoption de l'IA dans les secteurs stratégiques de l'UE

Aujourd'hui, de nombreuses entreprises européennes, en particulier les sociétés à moyenne capitalisation et les PME, peinent à adopter l'IA. En 2024, seules 13,5 % des entreprises de l'UE l'avaient adoptée²². Accélérer l'adoption de l'IA dans tous les secteurs, y compris l'administration publique, favorise l'innovation, ce qui est essentiel pour renforcer la compétitivité et la croissance économique ainsi que pour réduire la charge administrative.

Tel est l'objectif de la future **stratégie pour l'application de l'IA**, l'approche de l'UE visant à accélérer l'adoption de l'IA et à stimuler l'innovation tout en tirant parti des solutions d'IA «made in Europe». Elle se concentrera sur les secteurs industriels dans lesquels le savoir-faire de l'UE pourrait contribuer à accroître encore les gains de productivité et de compétitivité. Elle abordera en outre l'adoption par le secteur public, où l'IA mise en œuvre dans des domaines tels que les soins de santé peut apporter des avantages transformateurs en matière de bien-être. En complément, une stratégie européenne spécifique pour l'IA dans la science ciblera l'utilisation de l'IA dans toutes les disciplines scientifiques, ce qui stimulera la productivité et permettra des avancées scientifiques.

3.1 Une approche fondée sur les cas d'utilisation dans les principaux secteurs industriels européens et le secteur public

Conformément au rapport Draghi, la stratégie pour l'application de l'IA ciblera les **principaux secteurs industriels européens dans lesquels l'UE joue un rôle de premier plan**. Ces secteurs présentent le plus grand potentiel inexploité en matière d'adoption de l'IA et comprennent, entre autres, **la fabrication avancée; l'aérospatial; la sécurité et la défense²³; l'agroalimentaire; la recherche dans le domaine de l'énergie et de la fusion; l'environnement et le climat; la mobilité et l'automobile; les produits pharmaceutiques; les biotechnologies; la conception de matériaux avancés; la robotique; les communications électroniques; les secteurs de la culture et de la création²⁴ et les sciences.**

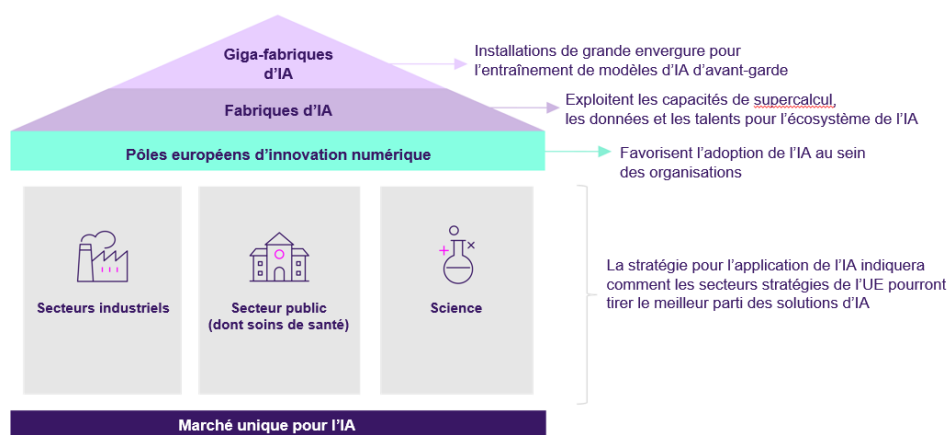
²² https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/isoc_eb_ai/default/table.

²³ Conformément au livre blanc sur l'état de préparation de la défense européenne 2030, les technologies fondamentales telles que l'IA sont des facteurs essentiels à la fois pour la croissance économique à long terme et pour la prééminence militaire.

²⁴ En ce qui concerne les secteurs de la création, une stratégie en matière d'IA pour les secteurs et industries de la culture et de la création sera élaborée parallèlement à la future stratégie pour l'application de l'IA. Son principal objectif sera de faire en sorte que l'IA soit un vecteur pour la créativité humaine et permette de la renforcer plutôt que de remplacer les êtres humains, et qu'elle contribue à préserver la diversité culturelle et linguistique européenne.

En outre, le **secteur public** sera un moteur stratégique de premier plan de la stratégie pour l'application de l'IA. Cette stratégie garantira que l'IA soit utilisée pour améliorer la qualité et l'efficacité des services publics, dans des domaines tels que **les soins de santé, la justice, l'éducation et l'administration publique**. Dans ce contexte, l'IA peut être un outil puissant pour prévenir et combattre la discrimination et garantir l'égalité des chances pour tous, notamment en créant des solutions d'accessibilité et en supprimant les obstacles pour les personnes handicapées. Dans le même temps, il est essentiel de veiller à ce que la poursuite de l'intégration et de l'utilisation de l'IA dans ces secteurs ne porte pas atteinte aux intérêts de l'UE en matière de sécurité économique. Pour ce faire, la boîte à outils de l'UE en matière de sécurité économique jouera un rôle central.

La stratégie proposera des mesures afin de relever les défis sectoriels, notamment l'accès aux données et aux talents, le développement et la mise à niveau des compétences, et les possibilités d'automatisation en matière de contrats et de tests. Cette approche vise en fin de compte à déterminer les instruments d'action les plus efficaces pour faciliter l'adoption de solutions d'IA au sein des secteurs et entre les secteurs. Cela concerne notamment le positionnement stratégique d'instruments de soutien appropriés, tels que les fabriques/giga-fabriques d'IA, les pôles européens d'innovation numérique, les installations de test et d'expérimentation, la stratégie pour une union des données et l'académie des compétences en matière d'IA (voir section 4). En outre, il sera proposé, dans le cadre de cette stratégie, que le Bureau européen de l'intelligence artificielle, en tant que centre d'expertise de l'UE en matière d'IA, mette en place un observatoire chargé de suivre les évolutions et la mise en œuvre.



Afin de recueillir un large éventail de points de vue et de contributions, de recenser les priorités et les défis des parties prenantes et d'évaluer la pertinence des solutions potentielles, la Commission européenne invite les parties prenantes à partager leurs points de vue sur la stratégie pour l'application de l'IA, dans le cadre de la **consultation publique** qui accompagne la présente communication.

La Commission noue également des **dialogues structurés avec les représentants de l'industrie** (y compris les PME, les communautés de start-up et d'entreprises en expansion) ainsi qu'avec le secteur public. Étayés par les plateformes de consultation des parties prenantes existantes, ces dialogues visent à inventorier les cas dans lesquels il existe un potentiel inexploité d'adoption des technologies de l'IA dans des secteurs spécifiques, l'intégration actuelle de ces technologies dans les processus d'entreprise et de production, ainsi que leur potentiel d'expansion dans le secteur et dans l'économie dans son ensemble.

3.2 Les pôles européens d'innovation numérique, principaux moteurs pour faire progresser le déploiement de l'IA

Le réseau de **pôles européens d'innovation numérique présents dans tous les États membres de l'UE** et dans dix autres pays européens, dont des pays candidats, couvrant 85 % des régions européennes, jouera un rôle essentiel pour aider à intégrer efficacement l'IA. L'objectif des pôles européens d'innovation numérique est d'assurer le succès de la transition numérique des PME, des sociétés à moyenne capitalisation et des organisations du secteur public. Au cours de leur deuxième phase, à partir de décembre 2025, les pôles européens d'innovation numérique **deviendront des centres d'expérience pour l'IA**. Ils mettront davantage l'accent sur l'adoption de l'IA de manière à pouvoir apporter un appui efficace à l'adoption de solutions d'IA sectorielles, tout en continuant à fournir des services d'accompagnement tels que des conseils en matière de financement, des activités de réseautage et des formations.

Le réseau de pôles européens d'innovation numérique fonctionnera en synergie étroite avec l'écosystème des fabriques d'IA. Il facilitera, entre autres, l'accès des entreprises aux ressources de calcul et aux ressources de données des fabriques d'IA, ainsi qu'à d'autres initiatives en matière d'IA telles que les bacs à sable réglementaires et les installations de test et d'expérimentation.

Ces dernières fournissent des environnements réels à grande échelle pour tester et affiner l'IA, en veillant à ce que le modèle d'IA soit validé, optimisé et préparé au déploiement. Les installations de test et d'expérimentation sont notamment actives dans les domaines de la santé, de la production manufacturière, des villes intelligentes (y compris les transports et la mobilité), de l'agriculture et de l'énergie²⁵. Une nouvelle installation de ce type sera lancée en 2026.

Par exemple, une entreprise désireuse de mettre en œuvre un modèle de prévision de la consommation d'énergie fondé sur l'IA dans un système de fabrication existant pourrait avoir besoin d'une formation et d'un perfectionnement professionnels spécifiques pour son personnel. Les pôles européens d'innovation numérique peuvent proposer de telles formations, et ils viendront également en aide à l'entreprise en lui proposant des parcours de formation clairs en fonction des besoins de ses salariés.

Les exemples suivants illustrent la manière dont les pôles européens d'innovation numérique aident déjà les PME à appliquer des solutions d'IA:

²⁵ <https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/policies/testing-and-experimentation-facilities>.

Algorithmes d'IA et intégration de capteurs pour des navires robotisés (Estonie)²⁶

Mindchip OÜ, une microentreprise de technologie maritime basée en Estonie, rencontrait des difficultés pour mettre au point un système efficace de vision automatique fondé sur l'IA destiné à des navires autonomes. En collaborant avec le pôle européen d'innovation numérique «AI & Robotics Estonia», qui lui a fourni une assistance dans le cadre de l'initiative «test avant investissement» et l'a aidée à trouver un financement, elle a pu intégrer un système de visionique de pointe fondé sur l'IA qui a considérablement renforcé les capacités de navigation autonomes des navires. Ce système a nettement réduit les coûts et les incidences sur l'environnement, tout en améliorant la sécurité et l'efficacité opérationnelle.

ARACNE – Visionique pour le contrôle des aiguilles et des platines pour une fabrication à zéro défaut: de la validation de concept à la société détachée (Espagne)²⁷

CANMARTEX, une petite entreprise espagnole, a ciblé les inefficacités de la production textile dues à des défauts de tissu. En nouant des partenariats avec Eurecat par l'intermédiaire du pôle européen d'innovation numérique DIH4CAT, elle a mis au point la solution ARACNE, intégrant des technologies avancées en matière d'IA et de visionique. Ce système prédictif de contrôle de la qualité détecte et les défauts potentiels des machines à tricoter et y remédie en temps réel, ce qui réduit considérablement les déchets et augmente la productivité. Cette approche innovante a conduit à la création d'une société détachée et a valu à CANMARTEX plusieurs prix prestigieux, dont celui de la «meilleure solution d'IA appliquée à la fabrication industrielle» lors de l'événement «Factories of the Future» de 2023.

Soutenir le succès de Gas Grün GmbH dans les domaines de l'IA, de la commercialisation et du prototypage à l'aide de l'impression 3D (Allemagne)²⁸

Gas Grün GmbH, une petite start-up active dans la production de biogaz en Allemagne, peinait à optimiser le rendement énergétique de ses installations de production. Avec l'aide d'un pôle d'innovation numérique, qui lui a permis de tester des technologies telles que l'impression 3D avant d'investir dans celles-ci et l'a mise en relation avec des partenaires spécialisés, l'entreprise a mis au point un système de contrôle fondé sur l'IA qui a optimisé sa production d'énergie et réduit au minimum ses déchets. Elle a ainsi pu développer son activité et présenter son travail lors d'événements industriels.

ArtCentrica: plateforme en ligne qui a révolutionné l'apprentissage des arts et des sciences humaines (Italie)

ArtCentrica offre un accès à plus de 8 000 œuvres d'art en haute résolution provenant de musées du monde entier et introduit un outil éducatif sans équivalent qui fait converger intelligences humaine et artificielle pour créer des récits multimédias interactifs centrés sur ces œuvres d'art: **AI ArtCentrica Stories**. Cet outil innovant transforme les œuvres d'art en éléments dynamiques, servant à la fois d'objet du récit et de véhicule pour illustrer divers concepts. La R&D pour ce projet a été menée grâce au soutien d'un pôle d'innovation numérique.

²⁶ <https://european-digital-innovation-hubs.ec.europa.eu/knowledge-hub/success-stories/ai-algorithms-and-sensor-integration-robotic-vessels> (en anglais).

²⁷ <https://european-digital-innovation-hubs.ec.europa.eu/knowledge-hub/success-stories/aracne-machine-vision-needles-and-sinkers-control-zero-defect>.

²⁸ <https://european-digital-innovation-hubs.ec.europa.eu/fr/knowledge-hub/success-stories/soutenir-le-succes-de-gas-grun-gmbh-dans-les-domaines-de-lia-de-la>.

3.3 IA «made in Europe», de la recherche à la mise sur le marché

Dans le but de déployer des solutions d'IA, il est essentiel de garantir un processus continu couvrant tout le cycle de développement de la technologie, allant de la recherche à la mise sur le marché. **Il est donc essentiel d'encourager les efforts de R&I.** La Commission a déjà consenti des efforts en ce sens avec le **train de mesures sur l'innovation dans le domaine de l'IA** lancé en janvier 2024, qui soutient financièrement la recherche et l'innovation dans le domaine de l'IA générative dans le cadre de l'**initiative GenAI4EU**, qui soutient la recherche appliquée et pose les pierres angulaires d'un solide écosystème européen de l'IA.

L'initiative GenAI4EU adopte une approche sectorielle et a jusqu'à présent **alloué près de 700 millions d'EUR dans le cadre des appels prévus au titre d'Horizon Europe et du programme pour une Europe numérique**²⁹ pour le développement de modèles et de solutions d'IA avancés dans un large éventail de secteurs. Entre autres, les projets développeront l'IA générative en vue d'optimiser les lignes de production dans la fabrication, d'améliorer l'autonomie des robots et la collaboration entre l'humain et les robots dans des tâches complexes, ainsi que de renforcer nos capacités en matière de cyberdéfense et d'imagerie médicale.

En outre, dans le secteur public, **jusqu'à quatre projets pilotes viseront à accélérer le déploiement de solutions européennes d'IA générative dans les administrations publiques.** Ces projets pilotes seront axés sur l'amélioration de la prise de décision, la rationalisation des processus administratifs internes et l'amélioration des interactions avec les citoyens en rendant les services publics plus accessibles. En tirant parti du pouvoir d'achat du secteur public, l'appel stimule les marchés publics de l'innovation, favorise le développement et le déploiement de solutions innovantes, accélère l'adoption et améliore les services publics. En s'appuyant sur l'initiative GenAI4EU, la Commission continuera de soutenir la R&I et le développement de solutions en matière d'IA en 2026 et 2027, en tant que partie intégrante de la stratégie pour l'application de l'IA. L'accent sera mis sur les cas d'utilisation les plus prometteurs recensés par la stratégie. En outre, au cours de la période 2025-2029, l'initiative GovTech Incubator aidera 21 acteurs GovTech de 16 pays à copiloter et à mettre au point, dans un premier temps, des solutions d'IA pour les marchés publics, le traitement des preuves et les assistants en matière d'accessibilité.

Pour compléter et renforcer les initiatives susmentionnées, il est capital d'investir massivement dans la recherche fondamentale. C'est essentiel **pour fournir un appui à l'excellence de l'Europe en matière d'IA, en tirant parti de l'expertise de classe mondiale présente dans les États membres**, en unissant nos forces au niveau européen afin de stimuler la collaboration, de retenir et d'attirer les meilleurs talents dans le domaine de la recherche et d'accélérer la prochaine génération de technologies et d'avancées scientifiques qui soutiennent à la fois l'industrie et la société. Le **Conseil européen de la recherche sur l'IA**, annoncé dans les

²⁹ Montant pour les appels en cours et à venir pour la période 2024-2025 dans le cadre du programme Horizon Europe et pour la période 2024-2027 dans le cadre du programme pour une Europe numérique.

orientations politiques pour 2024-2029, sous la forme d'une **ressource pour la science de l'IA en Europe (RAISE, pour *Resource for AI Science in Europe*)**, mettra en commun des ressources qui repoussent les limites technologiques de l'IA et explorera son potentiel pour faciliter les avancées scientifiques. Il soutiendra à la fois la «science au service de l'IA», qui stimule le développement de technologies d'IA de nouvelle génération, et l'«IA dans le domaine de la science», qui encouragea l'utilisation de l'IA à des fins de découverte et d'exploration dans toute une série de disciplines scientifiques, permettant ainsi une rencontre féconde entre l'IA et les sciences de domaine. Sur la base des contributions reçues lors des consultations publiques ouvertes sur le thème de l'application de l'IA et sur celui de l'IA dans le domaine de la science», la Commission poursuivra le développement du concept, notamment de sa gouvernance, et lancera une phase pilote de RAISE d'ici à 2026.

La science figurera donc en tant que secteur vertical dans la future stratégie pour l'application de l'IA, qui sera liée à la **stratégie en matière d'IA dans le domaine de la science** (à adopter en même temps que la stratégie pour l'application de l'IA). Cette stratégie visera à faciliter l'**adoption responsable et rapide** de l'IA par les scientifiques, avec le soutien de **RAISE**. Elle introduira un plan d'action pour surmonter les obstacles recensés pour les scientifiques, responsabiliser la communauté scientifique et encourager la collaboration et l'excellence scientifique. Elle établira un lien avec la puissance de calcul des giga-fabriques et offrira un environnement ouvert à la collaboration scientifique.

Actions clés de la Commission:

- Lancer une consultation publique et un appel à contributions afin de recenser les priorités des parties prenantes et d'éclairer la stratégie pour l'application de l'IA (9 avril 2025).
- Lancer un appel à contributions et des activités de consultation ciblées avec la communauté scientifique afin d'éclairer la stratégie de l'IA dans le domaine de la science (T2 2025).
- Organiser des dialogues structurés avec les représentants de l'industrie et du secteur public afin de recenser les éléments livrables et les ICP sectoriels liés à l'IA et d'éclairer la stratégie pour l'application de l'IA (T2-T3 2025).
- Adapter la mission des pôles européens d'innovation numérique afin de veiller à ce qu'ils soutiennent pleinement l'adoption de solutions d'IA pertinentes dans des secteurs stratégiques (T2-T3 2025).
- Adopter la stratégie pour l'application de l'IA conjointement avec la stratégie relative à l'IA dans le domaine de la science (T3 2025).
- Adopter le programme de travail en matière de R&I «Horizon Europe 2026-2027», en stimulant davantage le développement et le déploiement de l'IA/de l'IA générative dans les secteurs stratégiques (T4 2025).
- Dans le cadre de l'initiative GenAI4EU, lancer des appels au titre d'Horizon Europe et du programme pour une Europe numérique, dans les domaines de la santé, de la cybersécurité, de l'énergie, des produits pharmaceutiques, des communications

électroniques, de l'aérospatiale, de la robotique, de la production manufacturière, du secteur public, de la science, etc., pour parvenir à mobiliser près de 700 millions d'EUR d'investissements (T1 2026).

- Lancer une phase pilote de RAISE, le Conseil européen de la recherche sur l'IA (2026).

4. Renforcer les compétences et attirer les talents en matière d'IA

Comme le souligne la communication sur **l'union des compétences**³⁰, l'Europe tire sa force compétitive de ses citoyens. Il faut que la population soit qualifiée pour répondre aux transformations technologiques rapides d'aujourd'hui et garantir la prospérité et la compétitivité futures de l'UE. L'IA a de plus en plus d'incidences sur les profils professionnels et les compétences des travailleurs et des citoyens. L'UE doit donc remédier à toute pénurie de talents et corriger tous les déséquilibres de compétences entre secteurs, conformément à l'objectif de la stratégie pour l'application de l'IA. Dans ce contexte et conformément aux axes de travail³¹ de l'union des compétences³², le continent de l'IA se concentrera sur des mesures visant à élargir le réservoir de spécialistes de l'IA de l'UE et à mettre à niveau et reconvertir de manière adéquate les travailleurs et les citoyens de l'UE dans le cadre de l'utilisation de l'IA.

Miser sur une main-d'œuvre polyvalente et compétente en matière d'IA commence par la fourniture d'une éducation et d'une formation initiales de qualité et inclusives. La **feuille de route sur l'avenir de l'éducation et des compétences numériques pour 2030** et son initiative sur **l'IA dans l'éducation**³³ favoriseront le développement de l'éducation à l'IA pour l'enseignement primaire et secondaire et favoriseront l'adoption stratégique et éthique de l'IA dans l'éducation, notamment en soutenant et en renforçant les capacités des enseignants et des établissements d'enseignement. Sur cette base, et contribuant aux quatre axes de travail³⁴ de l'union des compétences et, en particulier, au plan stratégique pour l'éducation dans les STIM³⁵, le continent de l'IA mettra l'accent sur des mesures visant à élargir le réservoir de

³⁰ [Union des compétences – Commission européenne](#).

³¹ 1) renforcer les compétences pour la vie courante grâce à un socle éducatif solide; 2) permettre le perfectionnement et la reconversion professionnels pour garantir des compétences tournées vers l'avenir; 3) assurer la circulation des personnes qualifiées et la répartition des compétences afin de libérer tout le potentiel du marché unique; 4) attirer et retenir les talents des pays tiers pour remédier aux pénuries de compétences et développer les meilleurs talents en Europe.

³² et les stratégies politiques connexes, telles que le plan stratégique pour l'éducation dans les STIM (COM/2025/89 final).

³³ Comme annoncé dans l'union des compétences.

³⁴ 1) Renforcer les compétences pour la vie courante grâce à un socle éducatif solide; 2) permettre le perfectionnement et la reconversion professionnels pour garantir des compétences tournées vers l'avenir; 3) assurer la circulation des personnes qualifiées et la répartition des compétences afin de libérer tout le potentiel du marché unique; 4) attirer et retenir les talents des pays tiers pour remédier aux pénuries de compétences et développer les meilleurs talents en Europe.

³⁵ COM/2025/89 final.

spécialistes de l'IA de l'UE et à promouvoir de manière adéquate la reconversion et le perfectionnement professionnels des travailleurs et des citoyens de l'UE dans le cadre de l'utilisation de l'IA.

4.1 Élargir le réservoir de spécialistes de l'IA de l'UE

L'UE doit élargir son réservoir de talents dans le domaine de l'IA afin de répondre à la demande croissante d'expertise liée à l'IA, en particulier en ce qui concerne le développement d'applications d'IA et les compétences sectorielles³⁶. Pour ce faire, la Commission se concentrera sur:

- l'éducation et la formation de la prochaine génération d'experts en IA basés dans l'UE;
- la mise en place de mesures incitant les talents européens dans le domaine de l'IA à rester dans l'UE ou à y revenir; et
- l'attraction et la rétention de talents qualifiés dans le domaine de l'IA issus de pays tiers, y compris des chercheurs.

Afin de compléter les **programmes éducatifs existants**³⁷ et de préparer la prochaine génération d'experts de l'IA en Europe, la Commission soutiendra l'augmentation de l'offre globale de **diplômes de bachelier et de master de l'UE et de programmes de doctorat dans le domaine des technologies clés, y compris l'IA**³⁸, et organisera des salons virtuels destinés aux étudiants et des programmes de bourses afin de promouvoir ces programmes. À cet égard, le lancement de l'**académie des compétences en matière d'IA**³⁹, un guichet unique fournissant un enseignement et une formation sur les compétences liées au développement et au déploiement de l'IA, et en particulier de l'IA générative, revêtera une importance essentielle. Par l'intermédiaire de l'académie, la Commission pilotera également un programme d'apprentissage dans le domaine de l'IA afin de préparer une réserve de spécialistes de l'IA formés à des projets réels et prêts à (ré)intégrer le marché du travail de l'UE. À cette fin, des **programmes de retour**⁴⁰ pour les femmes professionnelles sont prévus. En outre, afin de créer de nouveaux cercles vertueux entre le monde universitaire et l'industrie, la Commission élaborera des **concours européens de compétences numériques avancées**, qui associeront les jeunes à la cocréation de solutions fondées sur l'IA aux principaux défis sociétaux et industriels et encourageront une pensée créative et innovante.

³⁶ LeADS, D1.3 Final ADS demand and forecast report, 2023 (en anglais).

³⁷ Dont des initiatives telles que [les alliances d'universités européennes Erasmus+](#), [les réseaux de formation doctorale MSCA](#) et les formations de l'institut européen d'innovation et de technologie (EIT) et de ses communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI).

³⁸ Voir les actions du programme de travail pour une Europe numérique 2025-2027: [Programme de travail 2025-2027 du programme pour une Europe numérique \(DIGITAL\) | Façonner l'avenir numérique de l'Europe](#).

³⁹ [Portail de l'UE «Financements et appels d'offres»](#) | [Portail de l'UE «Financements et appels d'offres»](#).

⁴⁰ Les programmes de retour soutiennent le retour sur le marché du travail après une interruption de carrière prolongée, par exemple pour cause de congé de maternité. Ces programmes complètent d'autres initiatives de l'UE visant à attirer davantage de femmes et de filles vers l'éducation et la formation à l'IA, y compris le plan stratégique pour l'éducation aux STIM.

Avec les **fabriques d'IA**, l'académie des compétences en matière d'IA⁴¹ jouera également un rôle important dans la valorisation de l'excellence dans **l'éducation et la recherche sur l'IA**⁴². L'académie soutiendra des **programmes de bourses dans le domaine de l'IA**, permettant à des doctorants hautement qualifiés de l'UE et de pays tiers ainsi qu'à de jeunes professionnels vivant en dehors de l'UE de travailler dans des entités établies dans l'UE. Grâce aux bourses dans le domaine de l'IA, des experts de haut niveau en IA générative pourront former les étudiants de l'académie des compétences en IA, tout en faisant progresser leurs propres recherches dans ce domaine. L'académie des compétences en matière d'IA **élaborera donc un diplôme pilote axé sur l'IA générative**⁴³. Les **fabriques d'IA**, quant à elles, joueront un rôle essentiel dans la création d'un environnement très dynamique pour les chercheurs de haut niveau et encourageront l'innovation et la collaboration dans le développement et le déploiement de solutions d'IA pour des secteurs stratégiques.

Afin de favoriser davantage l'arrivée de doctorants et de chercheurs de haut niveau, la Commission mettra l'accent sur des actions visant à attirer des étudiants et des **chercheurs** de haut niveau (y compris dans le secteur de l'IA) **en provenance de pays tiers**. À cette fin, la Commission définira, dans la prochaine stratégie en matière de visas, des mesures visant à améliorer la mise en œuvre de la directive relative aux étudiants et aux chercheurs et de la **directive «carte bleue européenne»**, et aura recours à l'action pilote **Marie Skłodowska-Curie «MSCA Choose Europe»**. Comme d'autres initiatives AMSC, cette action pilote sera ouverte à tous les domaines de recherche, ce qui permettra aux instituts de recherche tels que les universités et les infrastructures de recherche d'attirer, de développer et de retenir d'excellents chercheurs internationaux dans le domaine de l'IA. Le projet pilote cofinance des programmes de recrutement, ce qui leur permet de lier leurs subventions AMSC à des perspectives à long terme dans le cadre de l'initiative, y compris, par exemple, des concours pour des postes permanents. Il vise à lutter contre la précarité dans les carrières de la recherche, à rendre l'écosystème européen de la R&I plus attrayant et à renforcer les capacités de recherche européennes à long terme.

Enfin, en s'appuyant sur le cadre juridique existant de l'UE, la Commission prendra des mesures pour aider les États membres et les employeurs à **attirer et à retenir davantage de ressortissants de pays tiers hautement qualifiés , y compris des experts en IA**. Un outil essentiel à cet égard sera le futur **réservoir européen de talents**, qui devrait être adopté dès que possible par les colégislateurs. D'ici à 2026, la Commission lancera en outre les **premiers «Multipurpose Legal Gateway Offices» (points d'entrée juridiques polyvalents)** dans les principaux pays partenaires afin de stimuler la mobilité internationale de la main-d'œuvre et le développement des compétences entre l'UE, les États membres et les pays partenaires, y compris en ce qui concerne les TIC. La Commission continuera également à renforcer les

⁴¹ L'académie des compétences en IA étudiera la possibilité de coopérer avec d'autres initiatives pertinentes, par exemple l'alliance européenne des compétences dans le domaine de l'intelligence artificielle.

⁴² Assurer la complémentarité et les synergies avec d'autres initiatives pertinentes, telles que l'[alliance européenne pour les compétences dans le domaine de l'intelligence artificielle](#) (ARISA) (en anglais).

⁴³ Cela complétera bien les efforts déployés dans le cadre du programme Erasmus+ pour soutenir des approches innovantes dans l'utilisation d'outils d'IA générative dans l'éducation (EdTech) et tiendra compte des actions pertinentes de l'Union des compétences, telles que le diplôme/label européen.

partenariats pour les talents afin de maximiser la mobilité de la main-d'œuvre et le développement de compétences dans les secteurs pertinents pour l'IA, tels que les TIC, un secteur prioritaire pour quatre des cinq partenariats pour les talents existants.

4.2 Perfectionnement et reconversion professionnels de la main-d'œuvre et de la population de l'UE

Afin de contribuer à une diffusion efficace de l'IA dans toute l'UE et de faire en sorte que la transition numérique sur le lieu de travail et dans la société au sens large soit centrée sur l'humain, la Commission, en coopération avec les États membres, doit soutenir le perfectionnement et la reconversion des professionnels de tous les domaines et de la population dans son ensemble en vue d'utiliser l'IA⁴⁴. Dans ce contexte, le dialogue social est essentiel pour anticiper et les besoins en compétences sur le marché du travail et y répondre et pour faciliter l'adoption des technologies numériques sur le lieu de travail en Europe de manière équitable et inclusive.

Afin que les travailleurs puissent bénéficier de l'apprentissage continu (dans les PME, les sociétés à moyenne capitalisation, les start-up, ainsi que les organisations du secteur public), la Commission s'appuiera sur le réseau des **pôles européens d'innovation numérique**, qui élargira sa gamme de compétences et de services de formation, en proposant des cours pratiques sur l'IA pour différents profils techniques et non techniques et pour des secteurs spécifiques. La Commission **sensibilisera également à l'éducation à l'IA**⁴⁵ et **encouragera le dialogue sur l'IA pour tous**⁴⁶, notamment en promouvant des activités de diffusion et en tenant à jour un répertoire des initiatives en matière d'éducation à l'IA mises en œuvre par des organisations des secteurs privé et public⁴⁷.

Actions clés de la Commission:

- Soutenir l'augmentation de l'offre de diplômes de bacheliers et de masters de l'UE ainsi que de doctorats axés sur les technologies clés, y compris l'IA (T2 2025).
- Lancer l'académie des compétences en matière d'IA (T2 2025), et notamment:
 - o des programmes de bourses dans le domaine de l'IA visant à attirer des doctorants de l'UE et de pays tiers, des chercheurs et de jeunes professionnels vivant à l'étranger;
 - o (avec les fabriques d'IA) un diplôme pilote certifié axé sur l'IA générative afin de faciliter l'enseignement et la recherche de haut niveau chez les boursiers dans le domaine de l'IA;

⁴⁴ Dans les années à venir, 61 % des travailleurs adultes auront besoin de nouvelles compétences pour faire face à l'incidence de l'IA sur leur travail, mais seuls 15 % ont jusqu'à présent reçu une formation à l'utilisation d'outils d'IA ([Cedefop, enquête sur les compétences en IA, 2025](#)).

⁴⁵ Cela se fera conformément aux activités parallèles, telles que la feuille de route sur l'avenir de l'éducation et des compétences numériques pour 2030, son initiative sur l'IA dans l'éducation et la mise à jour du cadre des compétences numériques pour les citoyens (DigComp 3.0), toutes annoncées dans l'union des compétences.

⁴⁶ Conformément au règlement sur l'IA, à la déclaration européenne sur les droits et principes numériques et, en particulier, à l'idée de ne laisser personne de côté.

⁴⁷ Le répertoire a été lancé dans le cadre des travaux visant à soutenir la mise en œuvre de l'article 4 du règlement sur l'IA et contient pour l'instant les pratiques recueillies au sein de l'organisation du pacte pour l'IA: [Living repository to foster learning and exchange on AI literacy](#) | [Façonner l'avenir numérique de l'Europe](#).

- un programme pilote d'apprentissage dans le domaine de l'IA avec l'industrie;
- des programmes de bourses et de retour pour les femmes professionnelles.
- Organiser des concours de compétences numériques avancées dans les technologies clés, y compris l'IA (T2 2025).
- Contribuer à attirer et à retenir des talents qualifiés dans le domaine de l'IA provenant de pays tiers, notamment par l'intermédiaire de l'action «MSCA Choose Europe» pour les chercheurs (T4 2025-2026).
- Soutenir l'apprentissage continu par les travailleurs des PME, des sociétés à moyenne capitalisation, des start-up et des organisations du secteur public avec les pôles européens d'innovation numérique (T2 2025).
- Promouvoir la maîtrise de l'IA au moyen d'activités de diffusion et d'un répertoire d'initiatives en la matière (T2 2025).
- Lancer un projet pilote, tirant parti des partenariats pour les talents existants et des points d'entrée juridiques polyvalents, afin de promouvoir la mobilité des travailleurs hautement qualifiés de pays tiers dans le secteur de l'IA (T4 2025).

5. Favoriser le respect et la simplification de la réglementation

Un cadre réglementaire viable et solide est essentiel pour créer un environnement favorable et concurrentiel permettant aux entreprises d'IA de l'UE de prospérer et à l'écosystème de l'IA de l'UE d'innover. L'UE a adopté le **règlement sur l'IA afin de créer les conditions propices au bon fonctionnement du marché unique de l'IA**, en garantissant la libre circulation par-delà les frontières et des conditions harmonisées d'accès au marché de l'UE. Ce règlement garantit également que l'IA développée et utilisée en Europe est sûre, respecte les droits fondamentaux, est de la plus grande qualité (un argument de vente pour les fournisseurs européens) et stimule l'adoption de l'IA. Il suit une approche ciblée et fondée sur les risques, en imposant des exigences uniquement aux applications d'IA à haut risque. Il est entré en vigueur le 1^{er} août 2024 et est progressivement mis en œuvre, avec une pleine application au plus tard le 2 août 2027.

Le succès du règlement sur l'IA dépendra avant tout du bon fonctionnement de ses règles dans la pratique. La phase préparatoire actuelle est essentielle pour **réussir la mise en œuvre**. Les États membres et la Commission, y compris son Bureau de l'IA, doivent redoubler d'efforts pour faciliter l'application harmonieuse et prévisible du règlement sur l'IA. Dans un premier temps, la Commission lance le **service d'assistance dans le cadre du règlement sur l'IA**, qui constituera un pôle d'information central sur le règlement sur l'IA, permettant aux parties prenantes de demander de l'aide et de recevoir des réponses sur mesure. Cette initiative permettra d'accéder facilement et gratuitement à des informations et des orientations sur le cadre réglementaire applicable, ce qui répondra en particulier aux besoins des fournisseurs et des déployeurs de solutions d'IA de taille modeste. Les réponses consisteront en des conseils pratiques qui les aideront à comprendre et à respecter le règlement sur l'IA. Le service d'assistance dans le cadre du règlement sur l'IA sera fourni par une équipe spécialisée au sein

du Bureau de l'IA. Il offrira une plateforme interactive sur laquelle les entreprises et les autres parties prenantes, y compris les pouvoirs publics, pourront poser des questions, obtenir des réponses et avoir accès à des outils techniques qui les aideront à appliquer le règlement sur l'IA, par exemple des arbres de décision et d'autres outils d'autoévaluation.

Le service d'assistance dans le cadre du règlement sur l'IA complétera l'écosystème de soutien de l'UE aux parties prenantes, qui comprend également des informations initiales fournies par l'intermédiaire des pôles européens d'innovation numérique, et la possibilité de coopérer lors du développement d'un système d'IA à haut risque au sein d'un bac à sable réglementaire national en matière d'IA. Ces bacs à sable réglementaires sont actuellement mis en place dans les États membres et seront opérationnels d'ici août 2026. De plus, les parties prenantes peuvent déjà dialoguer directement avec le Bureau de l'IA en participant au **pacte sur l'IA**⁴⁸, qui les encourage et les soutient, en partageant expériences et connaissances, dans la planification de la mise en œuvre des mesures du règlement sur l'IA. En outre, la Commission continuera de fournir des orientations sur l'application du règlement sur l'IA pour en favoriser le respect. Il s'agit notamment de préparer des actes délégués d'exécution et des lignes directrices, de faciliter, par exemple, l'application cohérente du règlement sur l'IA avec la législation sectorielle sur les produits, par exemple le règlement relatif aux dispositifs médicaux⁴⁹, et son interaction avec celle d'autres actes législatifs connexes⁵⁰. En outre, la Commission promeut le respect des règles en pilotant des instruments de corégulation tels que l'élaboration de normes à l'appui du règlement sur l'IA et du code de bonnes pratiques pour l'IA à usage général⁵¹. Compte tenu du rôle important joué par les normes pour réduire les coûts de mise en conformité et promouvoir des solutions efficaces, pratiques et largement adoptées, la Commission intensifiera son action, en concertation avec les organisations responsables, afin d'accélérer le développement de ces solutions. La Commission continuera à travailler avec le **Comité IA**⁵² des États membres, qui aide à fournir des orientations sur l'application du règlement sur l'IA, y compris dans le cadre de la **législation sectorielle**.

Dans un deuxième temps, la Commission s'appuiera sur les enseignements tirés de la phase de mise en œuvre actuelle et **recensera les mesures supplémentaires nécessaires pour faciliter l'application harmonieuse, rationalisée et simple du règlement sur l'IA**, en particulier pour les petites entreprises. Par conséquent, la consultation publique sur la stratégie pour l'application de l'IA lancée en même temps que la présente communication comprend aussi des questions concernant spécifiquement les défis liés au processus de mise en œuvre du règlement sur l'IA, afin de cerner les domaines dans lesquels l'incertitude réglementaire entrave le développement et l'adoption de l'IA et de déterminer comment la Commission et les

⁴⁸ <https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/policies/ai-pact>.

⁴⁹ Règlement (UE) 2017/745 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2017 relatif aux dispositifs médicaux, modifiant la directive 2001/83/CE, le règlement (CE) n° 178/2002 et le règlement (CE) n° 1223/2009 et abrogeant les directives 90/385/CEE et 93/42/CEE du Conseil (JO L 117 du 5.5.2017, p. 1).

⁵⁰ Par exemple, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (JO L 119 du 4.5.2016, p. 1).

⁵¹ <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/ai-code-practice> (en anglais).

⁵² <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/ai-board> (en anglais).

États membres peuvent mieux soutenir les parties prenantes dans la mise en œuvre du règlement sur l'IA. La Commission tiendra compte des résultats de la consultation des parties prenantes et fournira des modèles, des orientations, des webinaires et des formations afin de rationaliser les procédures et de faciliter le respect des règles. Les résultats de cette consultation publique alimenteront également l'évaluation plus large, qui sera réalisée au cours de la première année du mandat, en vue de déterminer si l'acquis numérique élargi, notamment le règlement sur l'IA, tient dûment compte des besoins et des contraintes d'entreprises telles que les PME et les petites sociétés à moyenne capitalisation, au-delà des orientations et des normes nécessaires qui facilitent le respect des règles⁵³.

Le règlement sur l'IA est un acte législatif horizontal qui crée un marché unique pour une IA sûre et digne de confiance dans tous les secteurs et domaines, y compris les services répressifs, la santé, les équipements mécaniques et radioélectriques, les véhicules à moteur, les services financiers et l'emploi. Le règlement sur l'IA produira tous ses effets à mesure qu'il entrera en application au cours des deux prochaines années⁵⁴. Étant donné que la clarté est essentielle à l'innovation, la Commission veillera à ce que des mesures d'exécution soient en place à temps voulu pour l'entrée en application des dispositions concernées du règlement sur l'IA. Pour créer un véritable marché unique dans lequel l'IA peut prospérer dans des conditions réglementaires communes et prévisibles, il est essentiel que les États membres et l'UE se concentrent sur sa mise en œuvre effective. En principe, nous devrions d'abord acquérir de l'expérience dans l'application de ces nouvelles règles horizontales et évaluer leur effet avant que toute nouvelle législation éventuelle sur l'IA puisse être envisagée.

Actions clés de la Commission:

- Lancer un service d'assistance dans le cadre du règlement sur l'IA au sein du Bureau européen de l'IA (juillet 2025).
- Lancer, dans le cadre de la consultation publique sur la stratégie pour l'application de l'IA, un processus visant à recenser les défis réglementaires des parties prenantes et à éclairer d'éventuelles mesures supplémentaires visant à faciliter le respect et l'éventuelle simplification du règlement sur l'IA (avril 2025).

6. Conclusion

⁵³ COM(2025)47: Une Europe plus simple et plus rapide: communication sur la mise en œuvre et la simplification.

⁵⁴ Le règlement sur l'IA est entré en vigueur le 1^{er} août 2024. Il entrera progressivement en application jusqu'au 2 août 2027. Les dispositions générales et interdictions ont commencé à s'appliquer le 2 février 2026, les règles relatives à la gouvernance et aux modèles d'IA à usage général s'appliqueront à partir du 2 août 2025, l'application générale, qui couvre les règles relatives aux systèmes d'IA à haut risque, la transparence et les mesures de soutien à l'innovation, commence le 2 août 2026 et les règles relatives aux systèmes d'IA à haut risque couvertes par la législation existante sur les produits s'appliqueront à partir du 2 août 2027.

Le plan d'action pour un continent de l'IA vise à stimuler et à accélérer les politiques de l'UE en matière d'IA en **investissant dans des infrastructures de calcul pour l'IA à grande échelle, en améliorant l'accès aux données, en accélérant l'adoption de l'IA dans des secteurs stratégiques de l'UE, en renforçant les compétences et les talents en matière d'IA et en favorisant le respect et la simplification de la réglementation.** Pour atteindre cet objectif, les institutions de l'UE, les pouvoirs publics, les entreprises, les chercheurs et les développeurs doivent collaborer, en s'engageant dans un effort commun qui porte la coopération à un niveau inédit. Ainsi, le Bureau européen de l'IA travaillera en étroite collaboration avec les États membres par l'intermédiaire du Comité IA, afin de garantir une approche politique cohérente, en tenant compte des évolutions technologiques dynamiques.

L'**engagement international** fait partie intégrante de la stratégie, qui vise à renforcer la position et l'influence de l'UE dans le domaine de l'IA. Grâce à un dialogue bilatéral et multilatéral proactif avec les pays partenaires, l'UE cherche à jouer un rôle de premier plan au niveau mondial dans le domaine de l'IA en soutenant l'innovation, en garantissant la confiance grâce à des garde-fous et en développant la gouvernance mondiale de l'IA. Il est essentiel que les membres de l'UE unissent leurs efforts à ceux de partenaires partageant les mêmes valeurs, des pays candidats et des pays candidats potentiels, afin de promouvoir un développement de l'IA sûr, digne de confiance et centré sur l'humain dans des enceintes multilatérales. L'UE continuera d'étudier le potentiel de ses partenariats numériques et de sa coopération numérique internationale pour promouvoir une approche de l'IA qui améliore le bien-être humain et le progrès sociétal. La communication à venir sur la **stratégie internationale en faveur de la souveraineté numérique, de la sécurité et de la démocratie** (T2 2025) exposera plus en détail l'approche internationale de l'UE.

Le plan d'action pour un continent de l'IA rassemble des initiatives visant à accélérer l'action politique nécessaire pour positionner l'Europe à l'avant-garde de l'innovation dans les secteurs technologiques. En investissant dans des domaines clés tels que l'IA, l'informatique quantique et la conception de puces électroniques, l'Europe peut améliorer sa productivité et sa compétitivité, garantir sa souveraineté technologique et fournir des services publics de qualité à ses citoyens. **L'Europe a aujourd'hui une occasion unique d'agir rapidement en vue de façonner l'avenir de l'IA et de créer un avenir meilleur pour tous les Européens, pour devenir en définitive un continent de premier plan dans le domaine de l'IA.**